LE DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES. Le "DUER"

Sylvie DOULBEAU – IRD

Bureau Hygiène et Sécurité de l'IRD

M.Wiitkar Fabrice, M.Makour Abed

13ème école qualité en recherche et en enseignement supérieur du 14 au 16 septembre 2015

SOMMAIRE

I. Rappels réglementaires

La directive cadre et sa transposition en droit Français

II. Définitions

Qu'est ce qu'un danger ?

Qu'est ce qu'un dommage ?

Qu'est ce qu'un risque ?

Qu'est ce qu'un risque résiduel?

Qu'est ce que la prévention ?

Qu'est ce qu'un accident ?

Qu'est ce qu'une maladie professionnelle ?

Qu'est ce qu'un document unique ?

III. Comment évaluer les risques ?

Les différentes étapes de notre démarche

Méthode de travail

Le document unique d'évaluation des risques. Le DUER.

Site WEB INRS

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Une obligation réglementaire au 31/12/2002

- Directive européenne de 1989
- Loi du 31 décembre 1991
- Décret du 5 novembre 2001
- Circulaire ministérielle DRT n° 6 du 18 avril 2002

La directive cadre et sa transposition en droit français

Directive 89/391/CEE du 12 juin 1989

ART. 6

Précise les obligations de l'employeur

ART. 9

Précise la mise en place d'un support écrit pour l'évaluation des risques

Transposition en droit français

Loi n° 91-1414 du 31/12/91

Décret n° 2001-1016 du 05/11/01

Inséré dans le code du travail par

CT : Art L 230-2

CT : Art L 230-1 modifié

Attentes

Obligation de procéder à l'évaluation des risques (III de l'article)

Création d'un document unique qui transcrit les résultats de l'évaluation des risques

Le document unique d'évaluation des risques. Le DUER.

Sa spécificité.

Evaluation des risques **à priori** → diagnostic en amont !

Approche globale et multidisciplinaires :

- Technique ;
- Médicale ;
- Organisationnelle.

→ traitement de l'**ensemble** des risques professionnels.

Première étape de la démarche générale de **prévention**.

Définitions

Prévention ?

Risque ?

Accident ?

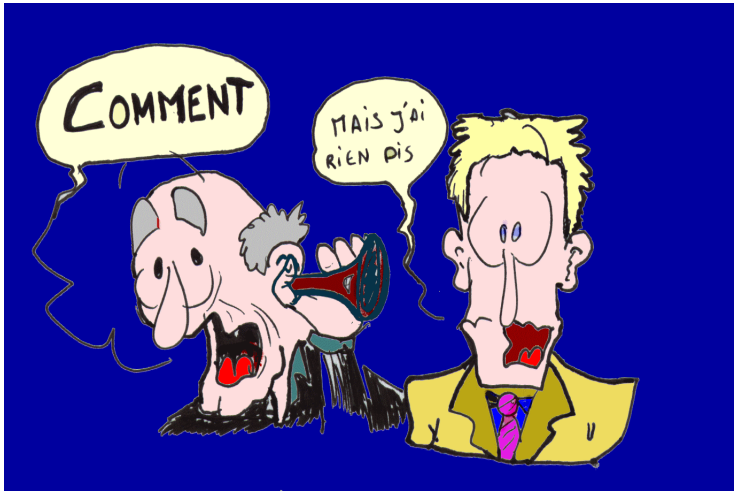

Risque résiduel ?

Dommage ?

Maladie professionnelle ?

Danger ?

Document unique ?

Le document unique d'évaluation des risques. Le DUER.

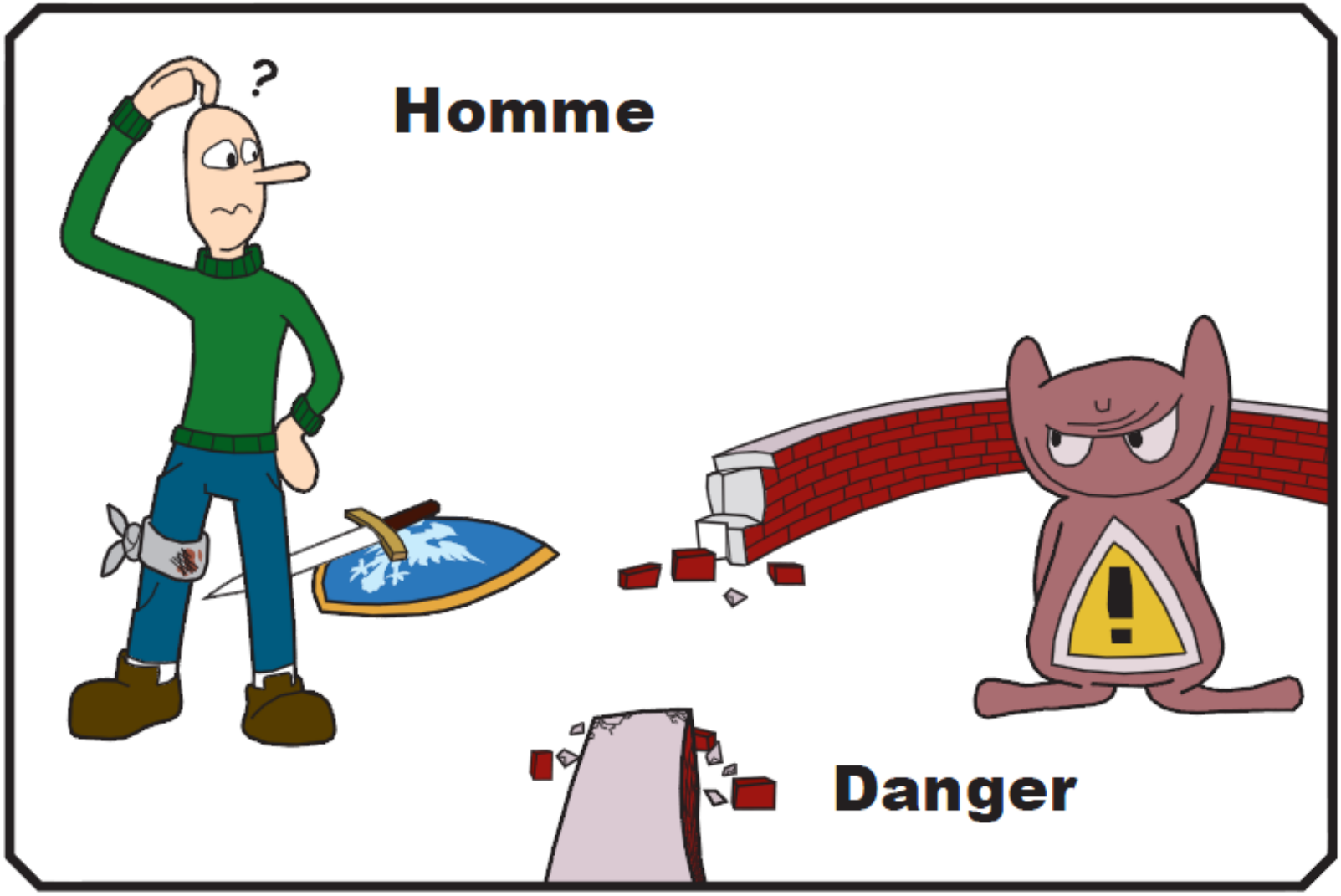

Le risque : C'est l'homme et le danger dans le même espace.

Vocabulaire

Qu'est ce qu'un danger ?

Source de dommage, ou situation ayant le potentiel de causer des dommages.

Par exemple : un sol glissant est un danger, marcher sur un sol glissant est dangereux.

DANGER

Qu'est ce qu'un risque ?

Combinaison entre la **probabilité** de survenue d'un événement dangereux (incident ou accident) et les **conséquences** de cet événement. **Le risque peut se concrétiser si on s'expose à un danger.**

Par exemple : on risque de chuter quand on marche sur un sol glissant.

RISQUE

Le risque est une VALEUR :

R = Probabilité d'apparition du dommage
X
Gravité du dommage

Vocabulaire

Qu’est ce que le dommage ?

Perte, dégât causé à quelque chose ou **préjudice** causé à quelqu'un (blessure corporelle ou gêne, conditions de travail ou maladie liée au travail).

Par exemple : un opérateur s'est fracturé le bras suite à une chute sur un sol glissant.

DOMMAGE

Qu’est ce que l’accident ?

Évènement soudain

ET Blessure corporelle

ET Causes extérieures

ACCIDENT

Vocabulaire

Qu'est ce que la maladie professionnelle ?

Maladie liée au travail

ET Maladie prévue dans le règlement

ET Maladie apparaissant dans le délai prévu

MALADIE PROFESSIONNELLE

Qu'est ce que la prévention ?

La prévention a pour but de **réduire au maximum l'éventualité du dommage.**

PRÉVENTON

Qu'est ce que le risque pondéré ?

Le risque **résiduel** est le risque calculé en considérant la réalité objective du respect de tous les moyens de prévention existants.

RISQUE PONDÉRÉ

Vocabulaire

LE DOCUMENT UNIQUE

C'est le résultat de l'évaluation des risques professionnels qui comporte un inventaire des risques dans chaque unité de travail.

1. Qui est concerné ?

Tout employeur quelle que soit la taille et l'effectif de son établissement.
C'est l'employeur qui est **responsable de la transcription et de la mise à jour** des résultats de l'évaluation des risques.
Il peut faire appel à toute compétence qu'il estime utile : CHS, médecin de prévention, organisme extérieur de conseil, de formation…

2. La forme du document unique

Les résultats de l'évaluation des risques doivent être transcrits sur un **document unique** dans un souci de **cohérence, de commodité, de traçabilité**. Il n'existe **pas de modèle type** de document unique. Le support pourra être **écrit ou numérique**.
L'employeur a le choix du moyen qui lui paraît le mieux adapté.

Vocabulaire

LE DOCUMENT UNIQUE

3. Le contenu du document unique : inventaire des risques dans chaque unité de travail

3.1 L'inventaire des risques

L'évaluation des risques se fait en 2 étapes :

- **Identifier les dangers** : ce qui peut **causer un dommage** pour la santé des travailleurs.

- **Analyser les risques** : étude des **conditions d'exposition des agents à ces dangers**. Il s'agit d'une analyse des modalités d'expositions des agents aux dangers en tenant compte de tous les aspects liés au travail.

Vocabulaire

LE DOCUMENT UNIQUE

3.2 L'unité de travail

La notion d'unité de travail doit être comprise au sens large, afin de recouvrir les situations très diverses d'organisation du travail.
L'évaluation doit concerner toutes les **situations de travail.**
Elle pourra se faire par service, par atelier, par poste de travail selon les cas…

4. Mise à jour du document

Le document doit faire l'objet d'une mise à jour au moins annuelle.
Il doit être actualisé en cas de décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail.

5. Accessibilité du document unique

Il est tenu à disposition des instances représentatives (CHS, CTP), de l'ingénieur hygiène & sécurité), du médecin de prévention, des agents exposés à un risque.
Il est tenu, sur sa demande, à disposition de l'inspecteur hygiène & sécurité.

Vocabulaire

LE DOCUMENT UNIQUE

L'OBJECTIF DU DOCUMENT UNIQUE

L'évaluation des risques ne constitue pas une fin en soi. Elle ne sert à rien si elle n'est pas suivie d'actions de prévention dans l'établissement.
C'est un préalable à la définition des actions de prévention fondée sur la connaissance des risques auxquels sont exposés les agents.

Sa finalité est la mise en œuvre de mesures effectives visant à l'élimination des risques conformément aux principes généraux de prévention

ÉVALUER LE RISQUE

L'évaluation du risque

4 phases

Définition des paramètres

Combinaison des paramètres

Hiérarchisation des risques

Synthèse des résultats

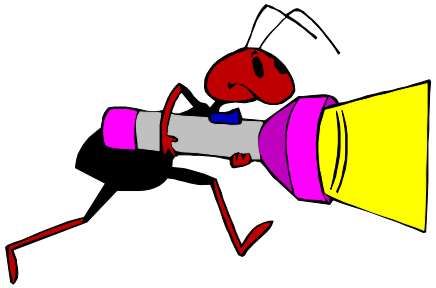

Document unique

La Méthode

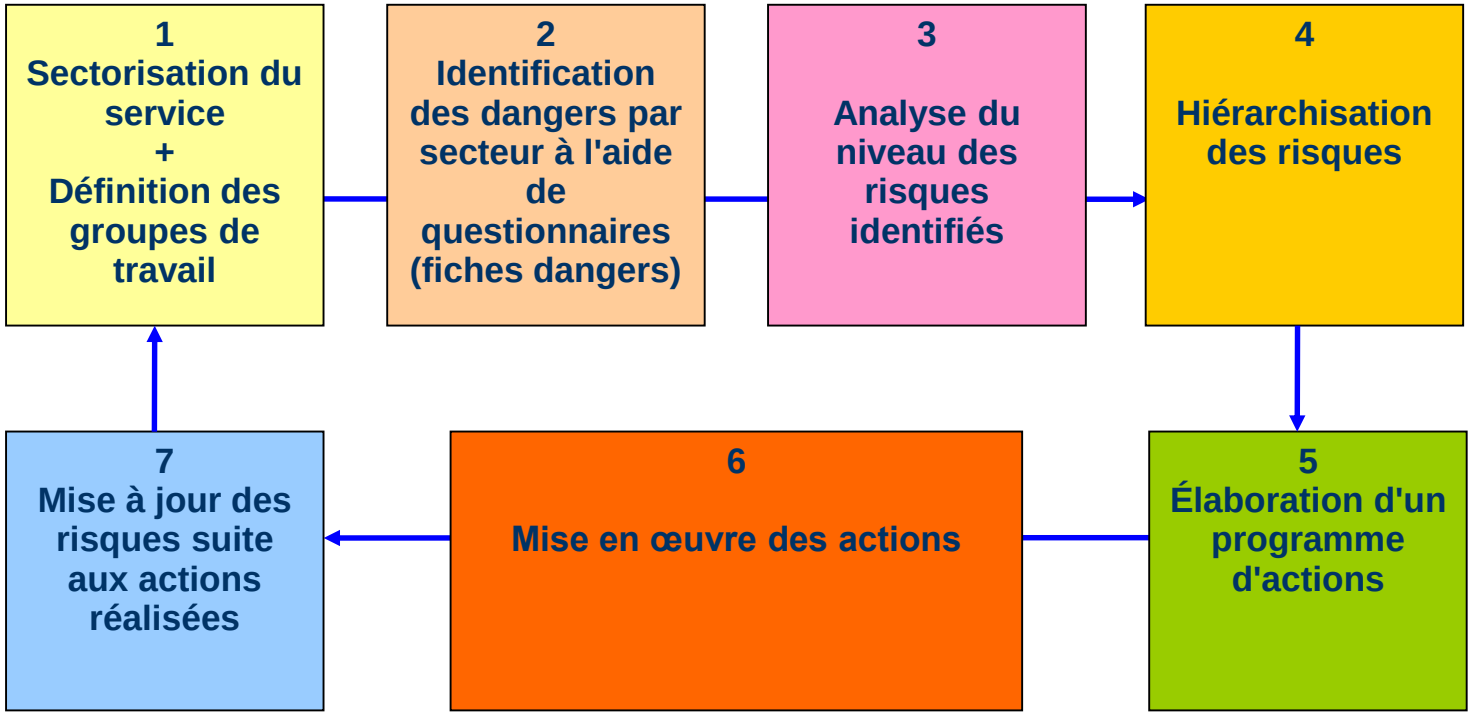
1
Sectorisation du service
+
Définition des groupes de travail
2
Identification des dangers par secteur à l'aide de questionnaires (fiches dangers)
3
Analyse du niveau des risques identifiés
4
Hiérarchisation des risques
5
Élaboration d'un programme d'actions
6
Mise en œuvre des actions
7
Mise à jour des risques suite aux actions réalisées

La Méthode

ÉTAPE 1 – Sectorisation du service

- **Constitution de groupes de travail pluridisciplinaires**
- **Définition de la méthode d'évaluation**, des moyens financiers, **des modalités de communication, des résultats**
- **Définition des unités de travail** :
  - poste de travail
  - ou plusieurs types de postes présentant les mêmes caractéristiques
  - ou zone à risques similaires

Exemple de la liste des unités de travail :

- Standard
- Agent d'accueil
- Agent administratif
- Laboratoire de chimie
- Laboratoire de biologie
- Activité d'entretien

La Méthode

ÉTAPE 2 – Identification des dangers

Objectif — se donner une vision globale de la situation en identifiant les dangers pour chaque poste ou activité

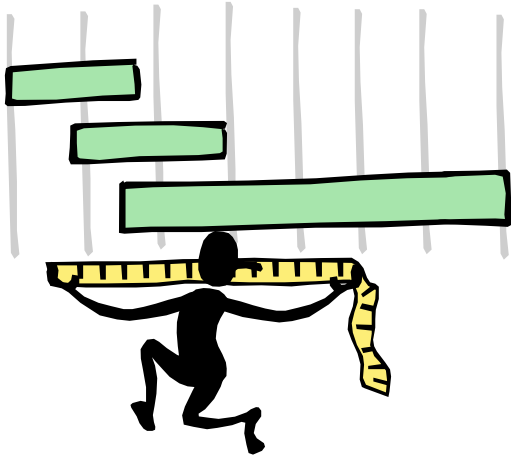

Outil — questionnaire : Fiche **DANGERS,** entretiens, retour d'expérience, réglementation

Qui — le groupe de travail : directeur d'unité, AP, agent
le groupe peut faire appel à une aide extérieure

Comment
1 – Répondre aux questionnaires relatifs aux unités de travail
2 – Se poser la question s'il existe des dangers
3 – Pour chaque danger, identifier le risque approprié

La Méthode

ÉTAPE 2 – Identification des dangers

L'évaluation des risques doit se faire de manière globale et exhaustive en s'appuyant sur la prise en compte des situations de travail réelles de l'agent.

Identifier les dangers

- Il s'agit de repérer, dans chaque unité de travail, tous les dangers auxquels peuvent être exposés les agents.

- Il faut donc :
  - observer le poste de travail et son environnement à la recherche de dangers.
  - déterminer et analyser toutes les tâches réalisées.
  - demander l'avis des opérateurs sur **des situations dangereuses** potentielles ou réelles à leur poste.
  - rechercher d'éventuels dommages corporels ou matériels antérieurs au poste.
  - connaître la nature des produits utilisés et leur éventuelle toxicité.

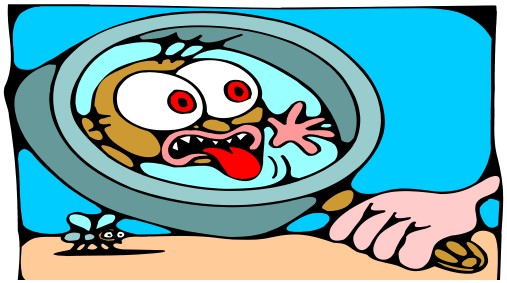

L'ensemble des fiches de DANGERS se trouvent en annexe du guide d'aide à l'évaluation des risques professionnels.

La Méthode

ÉTAPE 2 – Identification des dangers : exemple de fiches DANGERS

Facteurs de risques	Questions Oui	Questions Non	Observations
Travaillez-vous en hauteur entre 1 et 3 m ?	☑	☐	
Travaillez-vous en hauteur à plus de 3 m ?	☑	☐	

Y-a-t-il des dangers ?
➔Oui
Danger :
➔Toiture à 5 m de hauteur.
Situation dangereuse :
➔Un agent monte sur la toiture en plaques de fibro-ciment (fragile) pour un nettoyage.
Événement dangereux :
➔La plaque casse.
Risque :
➔Chute.
Dommage :
➔Décès.

IRD Institut de recherche pour le développement	Fiche d'aide à l'identification des dangers	Rev A	Bureau Hygiène Sécurité

Titre : Chute de hauteur

Facteurs de risques	Questions Oui	Questions Non	Observations
Travaillez-vous en hauteur entre 1 et 3 m ?	☐	☐	
Travaillez-vous en hauteur à plus de 3 m ?	☐	☐	
Travaillez-vous en hauteur (plus de 1 m) sans installations telles qu'échafaudages, plates-formes, passerelles, dispositif de protection, nacelle… ?	☐	☐	
Devez-vous travailler ou circuler sur des caillebotis ?	☐	☐	

Exemples de dangers et/ou de situations dangereuses
▪ Zone présentant des parties en contrebas : escalier, passerelle, quai, fosse, cuve, trémie, trappe de descente…
▪ Accès à des parties hautes : armoire, étagère, élément élevé de machine, éclairage, toiture, bâche et dôme
▪ de camion…
▪ Utilisation de dispositifs mobiles : échelle, escabeau, échafaudage…
▪ Utilisation des moyens de fortune : chaise, carton, empilement d'objets divers, rack de stockage…
▪ Travail en bordure de vide (terrasses, quais de chargement, trémies, fenêtres, …)
▪ Accès à des parties hautes (armoires, rayonnages, plafond, …)
▪ Utilisation d'échelles, d'échafaudages,

La Méthode

ÉTAPE 3 – Analyse du niveau de risque

Évaluer les risques

Il faut définir le risque **au poste de travail** pour chaque situation dangereuse et l'évaluer.

Pour chaque danger identifié, on détermine :

- les niveaux de **probabilité** de survenue de l'événement dangereux
- et de **gravité** du dommage qui en résulterait.

1- Estimation de la gravité

2- Estimation de la probabilité

3- Cotation du risque

4- Cotation du risque pondéré

La Méthode

R = G x P

Gravité

du dommage

Probabilité

P : Fréquence ou durée d'exposition ; Probabilité de voir apparaître ce dommage dans les circonstances que l'on prend en compte

La Méthode

ÉTAPE 3 – Analyse du niveau de risque

☞Permet d'évaluer le dommage

Niveau de gravité	Gravité	Effet sur la personne
1	Faible	Inconfort, nécessité de soins légers
2	Moyen	Blessures, plaies, coupures (sans arrêt de travail)
3	Sérieux	Dommage (entraînant un arrêt de travail)
4	Majeur	Dommages graves (incapacité totale ou partielle ; décès)

La Méthode

ÉTAPE 3 – Analyse du niveau de risque

2-Estimation de la probabilité

- *c'est la probabilité que le dommage se produise*

Critères de probabilité	Cotation
Très improbable	**1**
Rare	**2**
Possible	**3**
Importante	**4**

La Méthode

ÉTAPE 3 – Analyse du niveau de risque

3-Cotation (ou niveau) du risque

Le niveau du "risque brut", c'est-à-dire qui ne tient pas compte des moyens de protection et de prévention, est obtenu en multipliant le niveau de gravité par le niveau de probabilité.

Cotation (ou niveau) du Risque =
Niveau de probabilité x Niveau de gravité

La valeur de ce niveau est donc comprise entre 1 et 16

La Méthode

ÉTAPE 3 – Analyse du niveau de risque

4-Pondération du niveau de risque

Afin de tenir compte des moyens de prévention et de protection existant, on applique au niveau de risque « brut » un coefficient de pondération.

Moyen de prévention ou de protection	Coefficient de pondération
Protection collective	0,1
Protection individuelle	0,2
Autorisation / habilitation	0,5
Sensibilisation / formation complémentaire	0,9
Mode opératoire	0,7
Entretien du matériel	0,5
Entretien du sol/signalisation	0,5

Cotation du Risque pondéré = Cotation du risque (ou niveau) x Coefficients de pondération

La Méthode

Exemple : Un agent effectue une opération de maintenance sur la toiture du bâtiment sur lequel les plaques sont fragiles (hauteur > à 5 m). Le risque peut provoquer des dommages graves (décès). Le dommage est déjà arrivé sur site. Les agents effectuent cette opération à l'aide de harnais de sécurité comme moyens de protection.

Estimation de la gravité

Niveau de gravité	Gravité	Effet sur la personne
1	Faible	Inconfort, nécessité de soins légers, dommage mineur, accident bénin
2	Moyen	Blessures, plaies, coupures (sans arrêt de travail),
3	Sérieux	Dommage (entraînant une déclaration d'accident), accident avec séquelles
4	Majeur	Dommages graves (incapacité totale ou partielle ; décès)

Lors de l'opération de maintenance, le dommage qui peut en résulter est le **décès**. On estime donc la gravité pour une valeur de **4** suivant le référentiel.

IRD Institut de recherche pour le développement

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : DOCUMENT UNIQUE

Établissement :	Directeur :	Unité de travail (unité, laboratoire, département, service...) :	Sites géographiques et locaux : Nombre de sites ..... locaux .... m²	Signature du chef de service :	Page ../..	Date : ../../..
ACTIVITÉ :	AUTEUR(S) DE L'ANALYSE (groupe de travail) NOM(S) :		ANALYSE DU RISQUE			

UNITÉ DE TRAVAIL	PRÉCISION DES DANGERS ET/OU FACTEURS DE RISQUES	DOMMAGES	NATURE DES RISQUES ET/OU MODALITÉS D'EXPOSITION AUX DANGERS	GRAVITÉ	PROBABILITÉ	NIVEAU DU RISQUE	RISQUE RÉDUIT: Protections collectives	Protections individuelles	Autorisations/Habilitations	Sensibilisation/Formation compl.	Modes Opératoires	Entretien du matériel	Entretien du sol/signalisation	PONDÉRATION	RISQUE SUPPRIMÉ	NIVEAU DU RISQUE PONDÉRÉ
Opérations de maintenance	Toiture à 5 m de hauteur	Décès	Risque de chute	4		0								0,00		0,00
						0								0,00		0,00
						0								0,00		0,00
						0								0,00		0,00
						0								0,00		0,00
						0								0,00		0,00

La Méthode

Estimation de la probabilité

Niveau de probabilité	Probabilité
1	Très improbable
2	Rare
3	Possible
4	Importante

Lors de l'opération de maintenance, la probabilité que la plaque casse est **possible** puisqu'elle est fragile.
On estime donc pour la probabilité une valeur de **3** suivant le référentiel.

Évalue le risque :
Cotation du Risque (ou niveau) =
Niveau de gravité x Niveau de probabilité
= 4 x 3
= 12

IRD Institut de recherche pour le développement

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : DOCUMENT UNIQUE

Établissement :	Directeur :	Unité de travail (unité, laboratoire, département, service...) :	Sites géographiques et locaux : Nombre de sites	locaux	Signature du chef de service :	Page	Date :
		.....	.....	.... m²	.....	../..	../../..

ACTIVITÉ :	AUTEUR(S) DE L'ANALYSE (groupe de travail) NOM(S) :	ANALYSE DU RISQUE

UNITÉ DE TRAVAIL	PRÉCISION DES DANGERS ET/OU FACTEURS DE RISQUES	DOMMAGES	NATURE DES RISQUES ET/OU MODALITÉS D'EXPOSITION AUX DANGERS	GRAVITÉ	PROBABILITÉ	NIVEAU DU RISQUE	RISQUE RÉDUIT: Protections collectives	Protections individuelles	Autorisations/Habilitations	Sensibilisation/Formation compl.	Modes Opératoires	Entretien du matériel	Entretien du sol/signalisation	PONDÉRATION	RISQUE SUPPRIMÉ	NIVEAU DU RISQUE PONDÉRÉ
Opérations de maintenance	Toiture à 5 m de hauteur	Décès	Risque de chute	4	3	12								0,00		0,00
						0								0,00		0,00
						0								0,00		0,00
						0								0,00		0,00
						0								0,00		0,00
						0								0,00		0,00

La Méthode

Existe-t-il des mesures de prévention / protection ?
➔OUI
Pour tous travaux de hauteur à plus de 3m, les agents utilisent un **équipement de protection individuel** type **harnais de sécurité** pour effectuer les opérations de nettoyage.
On utilise le référentiel afin de déterminer la valeur de pondération.

Moyen de prévention ou de protection	Coefficient de pondération
Protection collective	0,1
Protection individuelle	0,2
Autorisation / habilitation	0,5
Sensibilisation / formation complémentaire	0,9
Mode opératoire	0,7
Entretien du matériel	0,5
Entretien du sol / signalisation	0,5

Évalue le risque pondéré :
Cotation du Risque (ou niveau) pondéré =
Cotation du risque x Coefficients de pondération
= 12 x 0.2
= 2.40

Existe-t-il des mesures de prévention / protection ?
➔Si NON
Pour la cotation du risque pondéré :
➔on indique **aucune valeur** au niveau du tableau. La valeur du niveau du risque est la même que pour le niveau du risque pondéré.

IRD Institut de recherche pour le développement

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : DOCUMENT UNIQUE

H&S

Établissement :	Directeur :	Unité de travail (unité, laboratoire, département, service...) :	Sites géographiques et locaux : Nombre de sites ..... locaux .... m²	Signature du chef de service :	Page ../..	Date : ../../..
ACTIVITÉ :	AUTEUR(S) DE L'ANALYSE (groupe de travail) NOM(S) :		ANALYSE DU RISQUE			

UNITÉ DE TRAVAIL	PRÉCISION DES DANGERS ET/OU FACTEURS DE RISQUES	DOMMAGES	NATURE DES RISQUES ET/OU MODALITÉS D'EXPOSITION AUX DANGERS	GRAVITÉ	PROBABILITÉ	NIVEAU DU RISQUE	RISQUE RÉDUIT: Protections collectives	Protections individuelles	Autorisations/Habilitations	Sensibilisation/Formation compl.	Modes Opératoires	Entretien du matériel	Entretien du sol/signalisation	PONDÉRATION	RISQUE SUPPRIMÉ	NIVEAU DU RISQUE PONDÉRÉ
Opérations de maintenance	Toiture à 5 m de hauteur	Décès	Risque de chute	4	3	12		0.2						0,20		2,4
						0								0,00		0,00
						0								0,00		0,00
						0								0,00		0,00
						0								0,00		0,00
						0								0,00		0,00

La Méthode

Évaluer les risques

L'évaluation des risques est une démarche réalisée par un groupe de travail pluridisciplinaire.

3 à 6 personnes

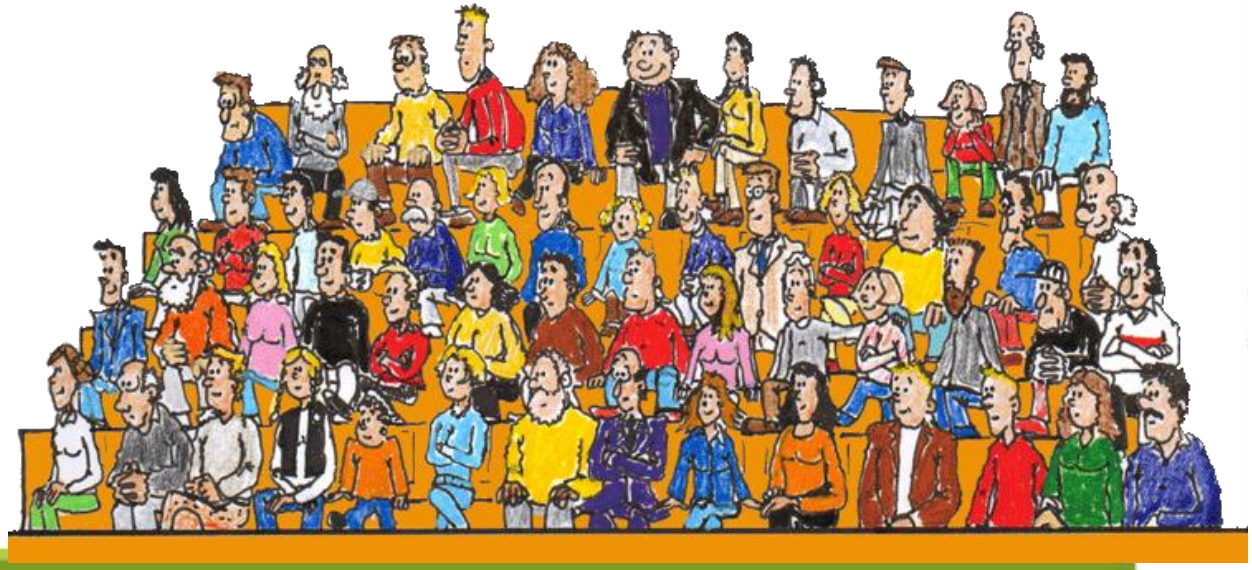

Le document unique d'évaluation des risques. Le DUER.

Site WEB SANTE ET SUCURITE AU TRAVAIL; RPS

La Méthode

Exemple : Document unique (un agent effectue une opération de maintenance sur la toiture du bâtiment sur lesquels les plaques sont fragiles (hauteur > à 5 m)).

IRD Institut de recherche pour le développement

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : DOCUMENT UNIQUE

Établissement :	Directeur :	Unité de travail (unité, laboratoire, département, service...) :	Sites géographiques et locaux : Nombre de sites ..... locaux .... m²	Signature du chef de service :	Page ../..	Date : ../../..
ACTIVITÉ :	AUTEUR(S) DE L'ANALYSE (groupe de travail) NOM(S) :		ANALYSE DU RISQUE			

UNITÉ DE TRAVAIL	PRÉCISION DES DANGERS ET/OU FACTEURS DE RISQUES	DOMMAGES	NATURE DES RISQUES ET/OU MODALITÉS D'EXPOSITION AUX DANGERS	GRAVITÉ	PROBABILITÉ	NIVEAU DU RISQUE	RISQUE RÉDUIT: Protections collectives	Protections individuelles	Autorisations/Habilitations	Sensibilisation/Formation compl.	Modes Opératoires	Entretien du matériel	Entretien du sol/signalisation	PONDÉRATION	RISQUE SUPPRIMÉ	NIVEAU DU RISQUE PONDÉRÉ
Opérations de maintenance	Toiture à 5 m de hauteur	Décès	Risque de chute	4	3	12		0.2						0.2		2.4
						0								0,00		0,00
						0								0,00		0,00
						0								0,00		0,00
						0								0,00		0,00
						0								0,00		0,00

La Méthode

ÉTAPE 4 – Hiérarchiser et traiter les risques

$$R = G \times P$$

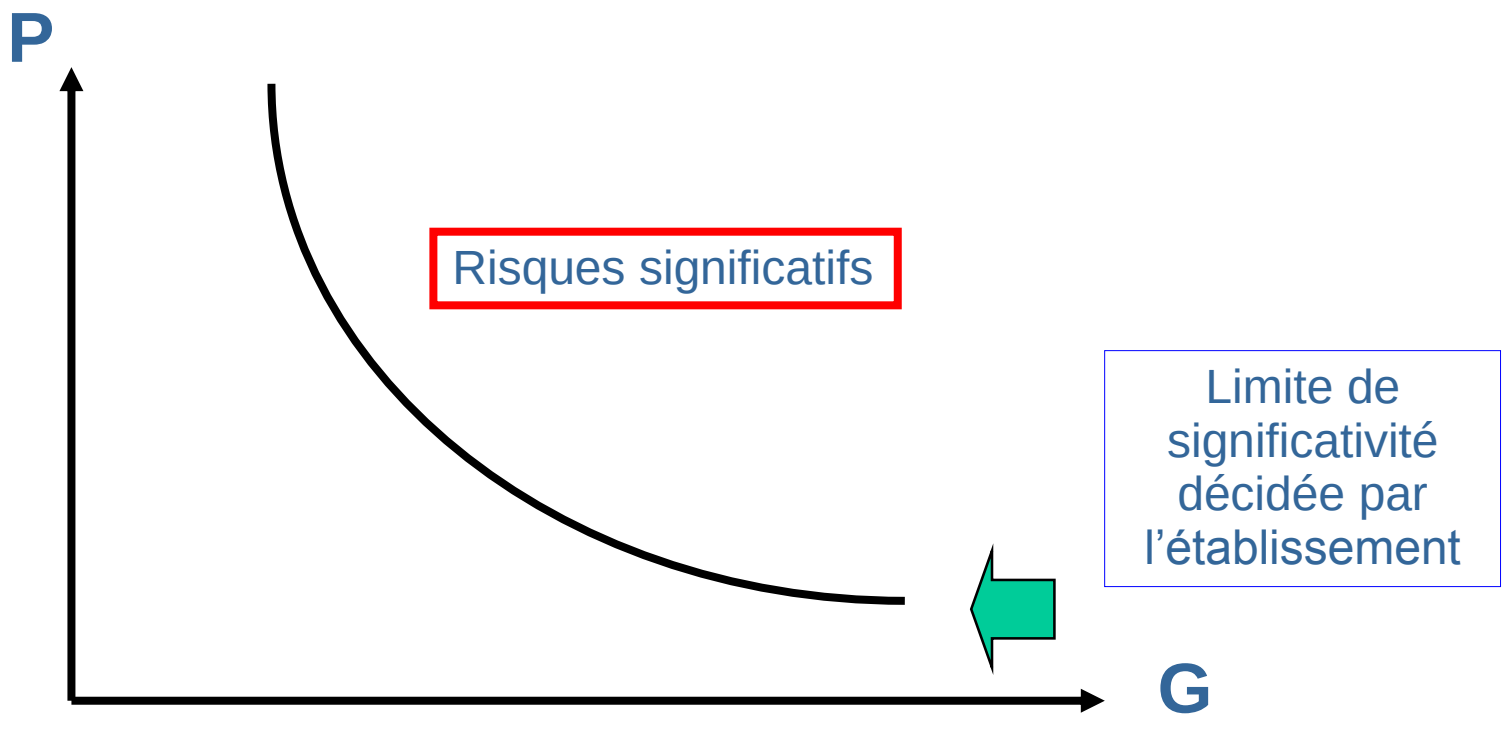

La Méthode

ÉTAPE 4 – Hiérarchiser et traiter les risques

- Hiérarchisation des risques

➢Une fois que tous les groupes de travail ont côté les risques présents dans leur secteur, ils transmettent leur document au responsable de projet.

➢L'ensemble des données est regroupé sur le document "Document unique.xls" de manière à avoir un classement de tous les dangers de la structure et des risques qu'ils occasionnent, selon leur niveau d'importance.

➢Cette hiérarchisation est effectuée en mode normal de fonctionnement.

- Risques significatifs

➢Le groupe de travail qui inclut le responsable de structure, les AP et les agents statue pour choisir les actions prioritaires à réaliser selon des critères établis par la direction.

➢Suite à cette hiérarchisation, les risques significatifs sont traités suivant un plan d'action. Chaque structure gère un programme d'actions hygiène et sécurité identifié par un indice, une date de révision. Voir le document programme d'actions hygiène et sécurité.xls

La Méthode

ÉTAPE 4 – Hiérarchiser et traiter les risques

Objectif Hiérarchiser les risques et identifier les risques significatifs
Réduire les risques significatifs par la mise en place d'actions concrètes de prévention ou de protection

Outil Document unique.xls
Programme hygiène & sécurité.xls

Qui le groupe de travail : directeur d'unité, ACMO, agent…
le groupe peut faire appel à une aide extérieure

Comment
1 - La direction fixe un seuil de significativité
2 - Le groupe hiérarchise les risques significatifs par ordre croissant en fonction de la cotation
3 - Traitement des risques significatifs par ordre décroissant (cotation) par la mise en place d'une ou plusieurs actions de prévention

La Méthode

ÉTAPE 5 – Élaboration d'un programme d'actions

• La mise au point du programme d'actions consiste à rechercher des solutions respectant les principes généraux de prévention :

- combattre les risques à la source.
- adapter le travail à l'homme.
- préférer les protections collectives aux protections individuelles.
- donner les instructions appropriées (information – formation) aux agents.

• Le programme de prévention des risques professionnels devra tenir compte des éléments d'ordre :

- technique,
- organisationnel,
- humain.

• Il devra :

- planifier l'ensemble des actions de prévention,
- établir des priorités d'action,
- décrire les mesures envisagées permettant de supprimer ou de réduire le risque.

La Méthode

ÉTAPE 5 – Élaboration d'un programme d'actions

- Les actions peuvent être classées de 1 à 4.

- Définir un niveau d'action de prévention prioritaire **:** par exemple pour un risque probable ou très probable et aux conséquences graves ou très graves (classé 1).

- **1 = urgent/obligatoire (sans considération de coût) ou faible coût**
- **2 = réalisable dans les 6 mois en terme de moyens et coûts**
- **3 = demande une étude approfondie ou un fractionnement**
- **4 = peut être reportée ou coût élevé**

Pour vous aider à définir les mesures de prévention, vous pouvez utiliser le ***Livret de prévention des risques professionnels*** *qui reprend risque par risque les principales mesures de prévention à mettre en place pour garantir le respect de l'hygiène et de la sécurité et d'améliorer ainsi les conditions de travail.*

METTRE EN ŒUVRE DES MESURES DE PREVENTION

❶ Supprimer le danger avant tout

❷ Empêcher l' événement dangereux

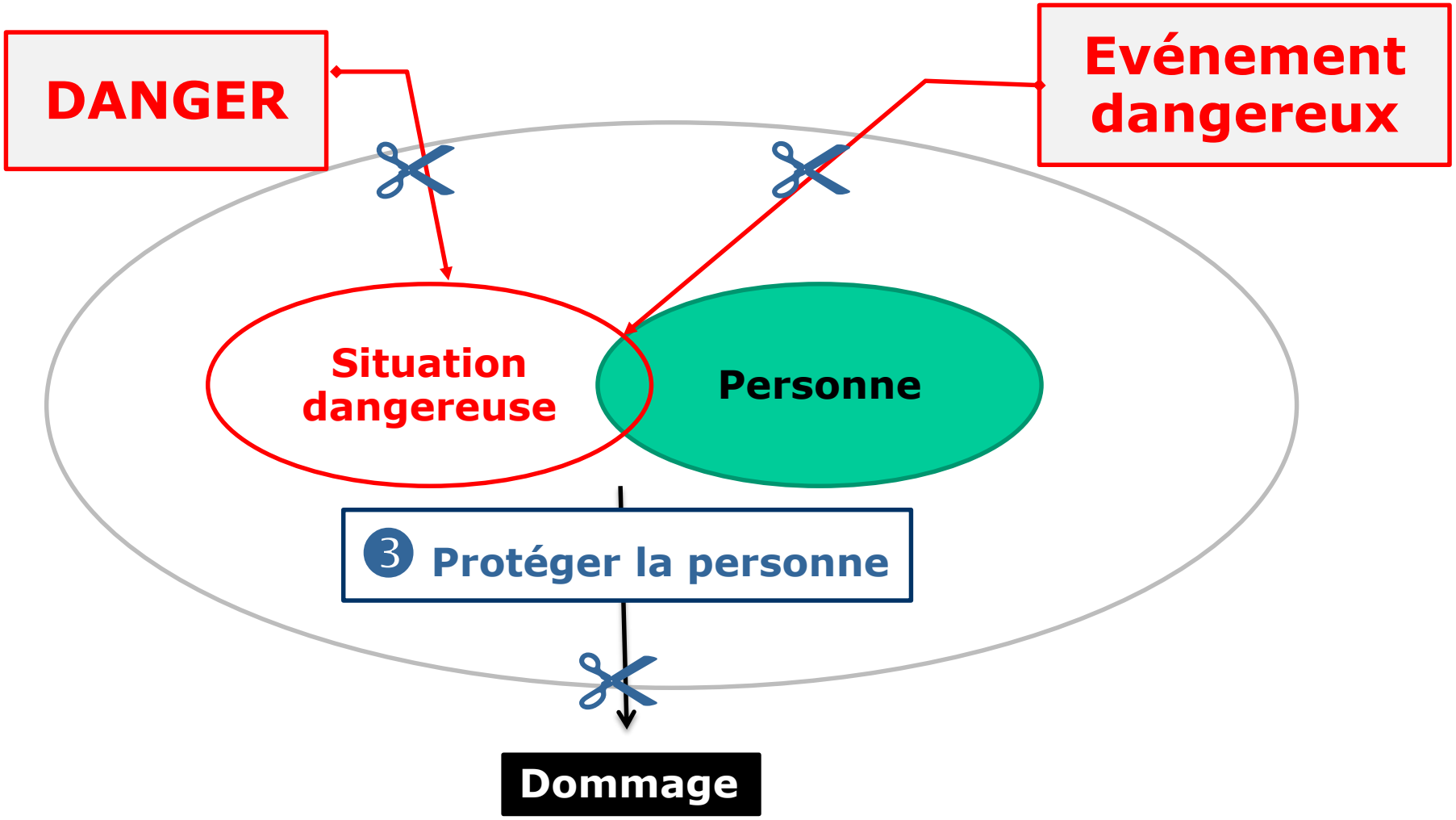

Situation N° 1

❶ **Non éliminable**

❷ **Travail sur une nacelle**

Travail en hauteur

Les pieds de la personne glissent de l'escabeau

Travail sur un escabeau

Personne

❸ **Port de chaussures de sécurité et casque**

Fracture, contusions

Situation N° 1

1- Analyser

Danger	Situation dangereuse	Evénement dangereux	Dommage
Travail en Hauteur	Le salarié est monté sur un escabeau, pieds nus	Les pieds de la personne glissent	Contusions Fractures

2 - Estimer

Gravité	Probabilité	Priorité
2 (moyen)	2 (Très probable)	**2**

3 – Prévenir les risques

Moyens de prévention existants	Moyens de préventions à mettre en œuvre
Formation ?	Nacelle, Casque, Chaussures de sécurité, Formation

La Méthode

Exemple : Programme d'actions hygiène & sécurité (un agent effectue une opération de maintenance sur la toiture du bâtiment sur lesquels les plaques sont fragiles (hauteur > à 5 m)).

IRD Institut de recherche pour le développement

Chef de service
..... Visa sur original papier du ../../..

Ingénieur Hygiène et Sécurité ou ACMO
..... Visa sur original papier du ../../..

PROGRAMME D'ACTIONS HYGIÈNE & SÉCURITÉ 2007 / 2008
Objectif : pas de niveau de risque supérieur ou égal à X
Délai : à valider selon priorité et budget disponible

Date : ../../...
Révision : A

H & S

N° ACTION	SECTEUR	PILOTE	UNITÉ DE TRAVAIL	NATURE DES RISQUES	cotation	coef. pond.	Note	ACTIONS CORRECTIVES PROPOSÉES	DÉTAILS DES ACTIONS RETENUES	MOYENS	CHS	ESTIMATION DU COÛT	Finan.t	Ordre de priorité	Délai d'exécution	% réalisé	Décision
	Locaux techniques	ACMO	Opérations de maintenance	Risque de chute en hauteur	12	0.2	2.40	Mise en place d'un chemin de circulation lors des interventions sur la toiture Consigne de sensibilisation au risque de chute	Mise en place d'un chemin de circulation lors des interventions sur la toiture Consigne de sensibilisation au risque de chute	Moyen humain : action à réaliser en interne en collaboration avec tous les acteurs	X	0 Euro	Service	1	15 jours	100%	validé

Indiquer l'ordre de priorité dans les actions de prévention en fonction de la probabilité et de la gravité du dommage et compte tenu des moyens technico-économiques de l'établissement. Pour cela se référer, au référentiel.

PRIORITÉS DANS LES ACTIONS
1 = urgent/obligatoire (sans considération de coût) ou faible coût
2 = réalisable dans les 6 mois en terme de moyens et coûts
3 = demande une étude approfondie ou un fractionnement
4 = peut être reportée ou coût élevé

La Méthode

ÉTAPE 6 / 7

Objectif

S'assurer que les actions entreprises pour réduire ou maîtriser les risques sont effectivement mises en œuvre et efficaces
Mettre à jour l'évaluation au moins une fois par an

Outil

SUIVI DES ACTIONS
utiliser les supports d'action existants
en particulier le document unique et
le programme hygiène & sécurité

Qui

Le pilote de l'action et le groupe de travail

Comment

MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE
Révision annuelle
Prise en compte des nouveaux matériels, activités, organisation
Reprise partielle quand modifications importantes

Conclusion

Cette évaluation des risques va nous permettre de :

- ➔quantifier les risques ;
- ➔définir les priorités ;
- ➔budgétiser les actions ;
- ➔réaliser les actions ;

mais également :

- ➔de favoriser la sensibilisation du personnel ;
- ➔d'améliorer les conditions de travail ;
- ➔de déterminer une politique hygiène et sécurité ;
- ➔d'entretenir un dialogue social sur l'hygiène et la sécurité.

Le document unique d'évaluation des risques. Le DUER.

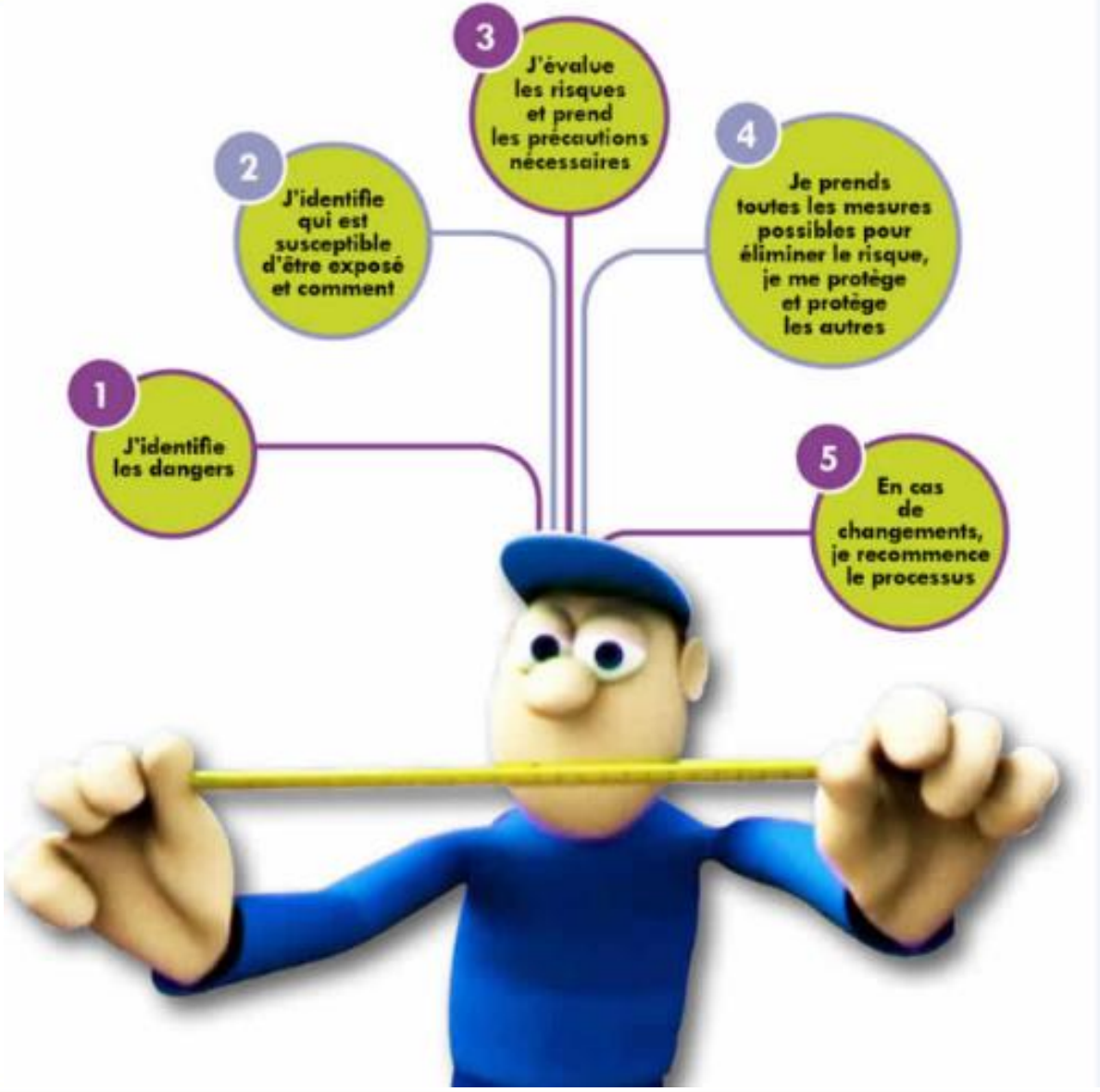

Kawana Conseil

Le document unique d'évaluation des risques. Le DUER.

Site WEB CGT

Restez vigilants !

Le document unique d'évaluation des risques. Le DUER.

Je vous remercie de votre attention

Et maintenant, à vous de jouer !

Bon courage !

Le document unique d'évaluation des risques. Le DUER.

Site internet utile :

- http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%20840

Document :

- **Livret de prévention des risques professionnels à l'IRD**